



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1194 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTENEURS DE MÉTAL

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 1035 afin d'inclure des dispositions relatives aux conteneurs de métal,

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, à la suite à l'avis de motion donné à la séance du 10 mai 2021, du projet de règlement numéro 1194 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin d'inclure des dispositions relatives aux conteneurs de métal, tiendra une consultation écrite jusqu'à 13h le 5 juillet 2021, en conformité avec les consignes sanitaires actuelles. Vous pouvez transmettre vos questions et commentaires à l'adresse dg@stratford.quebec.

Lien vers le site web :

<https://stratford.quebec/avis-publics/>

Le règlement vise à:

- L'utilisation de conteneur est interdite. Nonobstant ce qui précède, l'utilisation de conteneur est autorisée dans le cadre d'un usage agricole, pour une entreprise agricole enregistrée, aux conditions suivantes :
 - o Situé à au moins 60 m de tout chemin;
 - o Non visible de tout chemin. Devant l'impossibilité de répondre à cette condition, le conteneur devra être recouvert en respectant les dispositions de l'article 7.1.2 du présent règlement.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

QUE ce projet de règlement est aussi accessible en ligne pour consultation publique sur le site web de la municipalité et que vos commentaires seront reçus jusqu'à 13h le 5 juillet 2021.

QU'AU cours de la séance du conseil municipal du 5 juillet, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et répondra aux questions reçues lors de la consultation écrite;

DONNÉ À STRATFORD
CE 18 IÈME JOUR DE JUIN 2021

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et secrétaire-trésorier

ERRATUM : Lors de la lecture de l'avis de motion, le projet de règlement a été nommé 1193. Il s'agissait d'une erreur malencontreuse, il s'agit bien du projet de règlement 1194.

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

PROJET

RÈGLEMENT NO 1194 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTENEURS DE MÉTAL

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure des dispositions relatives à l'utilisation de conteneurs à des fins agricoles;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du _____ 2021;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 7.1.1 intitulé *Forme et genre de construction défendues* est modifié afin d'ajouter ce qui suit :

L'utilisation de conteneur est interdite. Nonobstant ce qui précède, l'utilisation de conteneur est autorisée dans le cadre d'un usage agricole, pour une entreprise agricole enregistrée, aux conditions suivantes :

- Situé à au moins 60 m de tout chemin;
- Non visible de tout chemin. Devant l'impossibilité de répondre à cette condition, le conteneur devra être recouvert en respectant les dispositions de l'article 7.1.2 du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Stratford, ce _____ 2021

Denis Lalumière
Maire
Secrétaire-trésorier

William Leclerc Bellavance
Directeur général /

Avis de motion :

Adoption du premier projet de règlement :

Assemblée publique de consultation :

Adoption du deuxième projet de règlement :

Demande d'approbation référendaire :

Adoption du règlement :

Certificat de conformité :

ENTRÉE EN VIGUEUR :
